

n° 394

Mai 2025

Les chiens aiment leurs amis et mordent leurs ennemis, à la différence des êtres humains qui sont incapables d'amour pur et ne peuvent s'empêcher de mélanger l'amour et la haine dans leurs relations mutuelles.

Sigmund Freud



la VOIX DU FROU

CHARTAINVILLIERS 28130 / 02.37.32.32.91



courriel : mairie@chartainvilliers.fr internet : www.chartainvilliers.fr

[www.facebook.com/mairie de chartainvilliers](https://www.facebook.com/mairie.de.chartainvilliers)



JEUDI 8 MAI 2025

80 ème ANNIVERSAIRE

DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

CÉRÉMONIE AU MONUMENT AUX MORTS A 11H30

AVEC DÉPÔT DE GERBE

Suivie du verre de l'amitié à la salle du Conseil de la Mairie

MUSIQUE
Récital de piano romantique
François Cornu

SAMEDI 17 MAI 18H
Récital de piano romantique
François Cornu

Le pianiste concertiste François Cornu propose une promenade musicale en compagnie de compositeurs romantiques parmi les plus célèbres. Sonates, intermezzi, valse, ballades, nocturnes, mazurkas sont présentés par le pianiste dans un esprit de rencontre et de découverte.

CHARTAINVILLIERS
Église, rue du 11 novembre

Renseignements » Mairie : 02 37 32 32 91 - mairie@chartainvilliers.fr

Le dispositif « Arts en Scène » vous est proposé par le Conseil départemental d'Eure-et-Loir
Service Spectacle vivant et éducation artistique
programmation.artistique@eureloiret.com / 02 37 23 61 12



Travaux rue du 11 Novembre

Des travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité, éclairage public, téléphone, fibre optique) devraient être réalisés rue du 11 Novembre et chemin de Berchères à compter du 16 juin 2025 pour une durée de 2 mois. Les riverains ont déjà reçus un courrier de l'entreprise SOMELEC en charge de l'étude et de la préparation de ces travaux, si c'est votre cas vous devez répondre à cette demande dans les plus brefs délais.

Le coût de ces travaux est pris en charge par Territoire d'Énergie Eure et Loir et Chartres Métropole.



Le compte financier unique 2024

Tous les ans en avril, les conseillers municipaux vérifient l'exactitude des recettes et des dépenses de la commune de l'année précédente. Ce principe comptable permet de contrôler la santé comptable de la commune et le respect des prévisions budgétaires.

Les comptes financiers communaux sont séparés en deux sections distinctes : la section de fonctionnement et la section d'investissements.

Le fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement concernent toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la commune. Le premier poste de dépense concerne les charges de personnel, la commune employant actuellement 5 agents pour un montant de 151.328,98€

Il y a ensuite les charges générales comme l'électricité, le carburant, les petites fournitures de réparations et d'entretien etc... mais également les dépenses liées aux nombreuses fêtes et activités proposées par la commune tout au long de l'année (galette des rois, repas du 14 juillet, beaujolais nouveau, feu d'artifice etc...) qui représentent un montant de 92.491,73€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 389.594,67 euros

Chapitres

011- Charges à caractère général : 92.491,73 €

012- Charges de personnel : 151.328,98€

014- Atténuations de produits : 5.878,71 €

65- Autres charges de gestion courante : 139.895,25 €



■ 011- Charges à caractère général : 92.491,73 €

■ 012- Charges de personnel : 151.328,98€

■ 014- Atténuations de produits : 5.878,71 €

■ 65- Autres charges de gestion courante : 139.895,25 €

Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement des impôts versés par les Carnutes, dont les élus municipaux ont décidé unanimement de maintenir les taux pour 2024, elles représentent 298.624,7€. Nous avons aussi des recettes liées aux dotations versées par notre agglomération Chartres métropole, par la préfecture et par l'Etat pour un montant de 78.094,41€. Enfin, notre commune dégage quelques recettes avec la location de la salle polyvalente, les ventes et renouvellement des concessions cimetières, les redevances

d'occupation du domaine public etc... pour un montant de 11.475,15€

Notre commune a également enregistré un excédent de fonctionnement pour l'année 2023 de 291.402,70 euros, somme qui a été ajoutée aux recettes de fonctionnement de l'année 2024 (l'excédent de fonctionnement est la différence entre les dépenses et les recettes)

Les recettes réelles de fonctionnement de l'année 2024 sont de 412.566,43€ auxquelles s'ajoute l'excédent de 2023 de 291.402,70€ soit un montant total de 703.402,70 euros

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (sans reports de 2023): 412.566,43 euros

Chapitres

013- Atténuation de charges : 22.563,89 €

70- Produits de services, du domaine et ventes diverses : 11.475,15 €

73- Impôts et taxes : 298.624,7 €

74- Dotations et participations : 78.094,41 €

75- Autres produits de gestion courante 1.803,24 €

76- Produits financiers : 5,04 €

77- Produits exceptionnels : 0 €

Pour info : excédent de fonctionnement reporté de 2023 : 291.402,70 euros

L'excédent pour la partie de fonctionnement de 314.374,46 euros sera donc transféré sur le budget de l'année 2025.



■ 013- Atténuation de charges : 22.563,89 €

■ 70- Produits de services, du domaine et ventes diverses : 11.475,15 €

■ 73- Impôts et taxes : 298.624,7 €

■ 74- Dotations et participations : 78.094,41 €

■ 75- Autres produits de gestion courante 1.803,24 €

■ 76- Produits financiers : 5,04 €

L'investissement

Les dépenses d'investissement concernent principalement les projets importants et durables de la commune. En 2024 la commune a investi 82.739,10€ pour de nombreux projets dont le remplacement de la cloche de l'église, l'achat d'un nouveau

tracteur, la réparation de l'horloge du fronton de la mairie etc... et également pour commencer l'étude du terrain multisports qui sera construit cette année.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 84.390,30 euros

Chapitres

16- Emprunts et dettes assimilées : 0 €

21- Immobilisations corporelles : 82.739,10 €

23- Immobilisations en cours : 1651,20€

Restes à réaliser : 57548,80 euros



■ 21- Immobilisations corporelles : 82.739,10 €

■ 23- Immobilisations en cours : 1651,20€

Les recettes d'investissement sont composées des subventions versées par Chartres métropole qui a financé 50% du montant HT de la majorité de nos projets de 2024 pour un montant de 37.220€, quelques reversements de la taxe d'aménagement, de TVA sur l'investissement pour un montant de

3.124,97€ et l'excédent d'investissement enregistré en 2023 pour un montant de 183.513,18 euros.

Les recettes réelles d'investissement de l'année 2024 sont de 40.344,99€ auxquelles s'ajoute l'excédent de 2023 de 183.513,18€ soit un montant total de 223.858,17€

RECETTES D'INVESTISSEMENT (sans reports de 2023) : 40.344,99 euros

Chapitres

10- Dotations, fonds divers et réserves : 3.124,97€

13- Subventions d'investissement : 37.220€

16- emprunts : 0,02€

Pour info : solde d'exécution positif reporté de 2023 : 183.513,18 €



■ 10- Dotations, fonds divers et réserves : 3.124,97€

■ 13- Subventions d'investissement : 37.220€

■ 16- emprunts : 0,02€

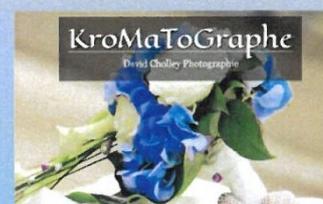
L'excédent pour la partie d'investissement de 139.467,87€ sera donc transféré sur le budget de l'année 2025.

Fête des Mères 2025 séance photo offerte

A l'occasion de la Fête des Mères, la Mairie de Chartainvilliers organise un après-midi photo à destination des mamans et enfants

SAMEDI 7 JUIN de 14h à 18h
Photographe professionnel
David CHOLLEY

Offrez-vous une séance photo inoubliable dans la salle polyvalente transformée en studio photos ! Goûter offert



Merci de contacter au plus vite le secrétariat de la mairie pour fixer votre rendez-vous (permanences les lundi, mardi, jeudi)

02 37 32 32 91 – ou mairie@chartainvilliers.fr



CHARTAINVILLIERS

VIDE MAISON COLLECTIF

Dimanche 15 juin 2025

9h – 18h



**PARTICIPATION
GRATUITE**

La mairie renouvelle cette opération testée avec succès depuis 2023 !

Ouvrez les portes de votre maison, votre garage ou votre jardin pour accueillir les chineurs !

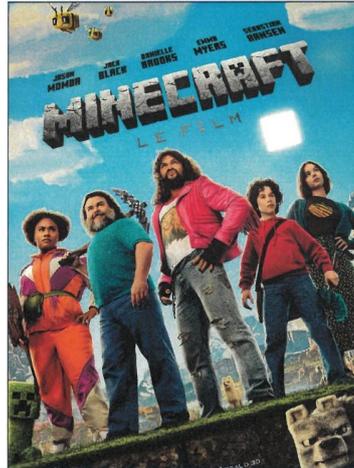
Inscription 15 jours au moins avant le 15 juin auprès de la mairie 02 37 32 32 91 mairie@chartainvilliers.fr

Nous vous espérons encore nombreux à participer à cet événement pour l'animation de notre village.

Cette année, le Comité des Fêtes n'organisera pas de vide-grenier.

IMPORTANT ! informations pratiques

- Le **vide-maison est réglementé** : vous devez effectuer une déclaration préalable de vente au déballage à adresser à la mairie **15 jours au moins avant le 15 juin**. Le formulaire **Cerfa n° 13939*01** est téléchargeable sur le site www.service-public.fr ou à venir récupérer en mairie aux heures de permanence (lundi de 14h à 15h et jeudi de 17h à 19h)
- **Ce document doit être déposé avec la copie d'un justificatif d'identité** (en cas de contrôle par la Gendarmerie, si cette procédure n'est pas respectée, vous risquez une amende assez conséquente)
- Le vide-maison doit être organisé sur votre propriété et ne doit en aucun cas déborder sur l'espace public (rues, trottoirs)
- Il est autorisé de vendre des biens personnels d'occasion (meubles, électro ménager, déco, vêtements, etc.) mais il est interdit de vendre des objets dit « neufs » ou achetés en grand nombre pour la revente, ainsi que toute denrée alimentaire.
- Les maisons seront identifiées par un ballon qui vous sera remis en mairie.



i.li. Cinémobile MAINTENON

vendredi 13 juin

► Place Aristide Briand

16h00

18h00

20h30



Cinéma Centre-Val de Loire est un établissement public de coopération culturelle créé par la Région Centre-Val de Loire et l'Etat.

Plein tarif 7 euros
Tarif réduit 5,20 euros
Renseignements : 02 47 56 08 08 / cinemobile.ciclic.fr

une action **ciclic**
Centre-Val de Loire



CHARTAINVILLIERS



AGENDA 2^e TRIMESTRE 2025

MAI



JEUDI 8
À 11h30
Monument aux Morts

CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE
Suivie du verre de l'amitié salle du conseil municipal à la mairie

Récital de piano par François CORNU

SAMEDI 17 18h
Durée environ 1 heure

Eglise de Chartainvilliers
Concert gratuit Entrée libre

JUIN

FÊTE DES MERES
Séance photo

SAMEDI 7
14h – 18h
Salle polyvalente

Photographe professionnel
David CHOLLEY
Séance gratuite sur inscription



VIDE MAISON COLLECTIF

DIMANCHE 15
Une journée de chine dans notre village !

Organisé par la mairie
Participation gratuite sur inscription

OPERATION NATURE PROPRE A CHARTAINVILLIERS

SAMEDI 21
10h-12h
Suivi du verre de l'amitié salle polyvalente

Organisé par la mairie
Sur inscription
Venez nombreux préparer un bel été dans notre village !

BARBECUE DE LA SAINT JEAN

SAMEDI 28
En soirée

Organisé par le Comité des Fêtes
Sur inscription auprès du CdesF



Et à venir en juillet.... **LUNDI 14 à 12h**
Grand déjeuner champêtre place du Frou
sur inscription auprès de la mairie avec règlement

Imp. Spéc. Mairie de Chartainvilliers
Ne pas jeter sur la voie publique

Toute participation à un événement lié à la municipalité de Chartainvilliers suppose la cession de votre droit à l'image. Vous autorisez donc la mairie de Chartainvilliers à utiliser toute photographie, vidéo ou reportage de quelque nature que ce soit, concernant, l'éventuelle utilisation de ceux-ci sur la totalité des supports de communication (papier ou numérique) de la mairie de Chartainvilliers, et ce sans limitation de durée. Toute opposition devra être notifiée auprès de la Mairie de Chartainvilliers.